



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2025

La directrice régionale
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale et de **M. Jean-Luc RAFFRAY**, adjoint à la directrice régionale de Bretagne, délégation est donnée à **M. Maxence du CHESNE**, responsable du centre de traitement partagé entreprises (CTPE) de la succursale de Rennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier délégation est donnée à **M. Nicolas CARTA**, adjoint du CTPE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du CTPE.

M. Maxence du CHESNE et **M. Nicolas CARTA** reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence du CTPE conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Rennes, le 3 mars 2025

Claudine HURMAN